

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
03.07.2020**

Membres présents :

Josette PIERS, Françoise PERRIN, Jean-Louis MOULEYRE, Michel RAMBERT,
Pascal MICHEL, Laurent MERMET-AU-LOUIS, Florine CHESNAIS, Anne BOUCARD,
Paul POLIS, Marie-Noëlle HUMBERT.

Absent excusé : Clément MERCIER (Pouvoir donné à monsieur Paul POLIS)
Secrétaire de séance : Marie-Noëlle HUMBERT

Approbation du PV du conseil municipal du 12 Juin 2020 :

Pas de remarques

Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS :

A) VOTE DES BUDGETS 2020

1) Vote du budget **communal** primitif 2020 présenté par Mme Françoise Perrin :

a) Budget de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES €	RECETTES €
Reprise déficit de clôture du budget 2019	161 196,45 5 559,09	166 755,54
TOTAL	166 755,54	166 755,54

Le déficit de clôture provient essentiellement de la remise en état de l'auberge.

b) Budget investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSES €	RECETTES €
Reprise déficit de clôture du budget 2019	130 769,17 5 613,27	136 382,44
TOTAL	136 382,44	136 382,44

Un emprunt sera à négocier auprès des banques pour les travaux du logement au-dessus de la mairie

Adopté à l'unanimité

2) Vote du budget primitif 2020 **Eau-assainissement** présenté par Mme Françoise Perrin :

a) Budget d'exploitation :

INVESTISSEMENT	DEPENSES €	RECETTES €
Reprise déficit de clôture du budget 2019	26 828,00 5 031,45	17 600,00
Reprise sur le budget communal		14 259,45
TOTAL	31 859,45	31 859,45

b) Budget d'investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSES €	RECETTES €
Reprise de l'excédent du budget 2019	160 607,03	113 435,00 47 172,03
TOTAL	160 607,03	160 607,03

Une première tranche de travaux concernera la zone de la fontaine jusque chez M.et Mme Gasperetti :
montant tranche ferme : 66 365.70 € HT

Une deuxième tranche optionnelle concernera la zone allant de l'ancienne fromagerie jusque chez M.
et Mme Diolez et la montée du Ker d'amu : montant 54 492.10 € HT

Soit un montant total de 120 857.80 € HT soit 145 029.36 € TTC

Mme le Maire est autorisée à consulter les banques en vue d'emprunts.

Adopté à l'unanimité

B) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020 :

La commune va percevoir la somme de 10 521 € montant de compensation versé par l'Etat pour la
Taxe d'Habitation

Les taux demeurent inchangés pour les impôts fonciers, à savoir :

Foncier Bati (F.B.) : 15,38% pour un produit attendu de 13 919,00 €

Foncier Non Bâti (F.N.B.) : 36,36% pour un produit attendu de 11 163,00 €

Adopté à l'unanimité

C) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Suite au renouvellement du conseil, la DGFIP (La Direction Générale des Finances Publiques)
demande la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, en nombre double.
La DGFIP désignera dans cette liste 6 titulaires et 6 suppléants. Le maire étant le président.

Titulaires	Suppléants
Florine CHESNAIS	Céline FRUTOSO
Chantal CRETIN	Jean-Louis MOULEYRE
Floriane NICOLET	Vivien BASSON
Christiane MERMET AU LOUIS	André CASERY
Paul POLIS	Eliane BLANC-POTARD
Michel RAMBERT	Michèle CABARET
Jean-Claude PIERRE	Régine DIOLEZ
Thierry ARBEY	Isabelle GAMBA
Marie-Claude GUICHARD	Gilbert DEVAUX PELLIER
Paulette JACQUENOD	Laurent POCHE
Didier MERMET-AU-LOUIS	Anne BOUCARD
Antoine CANNARD	Colette GASPERETTI

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Déchets :

A terme, les déchets verts ne pourront plus être déposés vers l'église.

Un projet, en lien avec le SICTOM est à l'étude.

Pour le moment, il faut s'adresser à M. Roger Verchère ou à M. Pascal Michel ou à la mairie.

Unimog :

L'unimog a 42 ans, 357 heures de travail par an et a couté 18.788.73 € sur la période 2014/2019 soit une moyenne de 3.100 € par an.

Il est demandé à Mme le Maire de questionner d'éventuels acquéreurs.

Pour le déneigement, le contrat est en cours de discussion avec M. Florian CLERC, agriculteur à Viry.

Les ruches :

Les ruches sont installées sous la ligne. Elles devront être enlevées pour l'ouverture de la chasse.

Une convention est en cours de signature entre la commune, l'ONF et le propriétaire.

SIVOS :

Réunion le mardi 7 juillet pour vote du budget

Demande de monsieur MORTREUIL

Suite à la demande de M. MORTREUIL concernant le tir à l'arc, M. Laurent Mermet au Louis a rendez-vous avec lui le 4 juillet.

Auberge :

M. Jean-Louis MOULEYRE a fait un rapide point sur la situation de l'auberge.

Divers :

En raison des contraintes sanitaires, il n'est pas certain que la fête de Choux puisse avoir lieu.

En revanche, un vide grenier pourrait avoir lieu fin août, modalités et date précise à confirmer.

Le samedi 11 juillet, les conseillers municipaux visiteront les bâtiments communaux.

Fin du conseil 23h